



Commune de **FRANCHELEINS**

# Plan Local d'Urbanisme

## 5-1 Liste des emplacements réservés

Révision Prescrite le :	1 Février 2007
Approuvée le :	31 Mai 2010
Modification n°1 approuvée le :	11 Avril 2011
Modification n°2 approuvée le :	6 Février 2014

**« Vu pour rester annexé à la délibération :**

**le Maire »**

## LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

### VOIRIE

N°	DESIGNATION	JUSTIFICATION	LARGEUR DE PLATEFORME/ SUPERFICIE	BENEFICIAIRE
V1	Aménagement carrefour à l'angle de la VC n°4 et la RD 933	Cet aménagement devrait permettre, en venant de Messimy, de pouvoir tourner en direction d'Amareins en toute sécurité	167 m <sup>2</sup>	COMMUNE
V2	Aménagement carrefour à l'angle de la VC n°4 et la RD 27	Cet aménagement devrait permettre, en venant d'Amareins, de pouvoir tourner en direction de Saint-Trivier en toute sécurité	323 m <sup>2</sup>	COMMUNE
V3	Élargissement de la RD 88 entre les limites communales Nord et la RD 27		Emprise 10 m (9051 m <sup>2</sup> )	DEPARTEMENT
V4	Création d'un cheminement piéton au bord de l'Appéum, entre le sud du bourg et le château	Le cheminement piéton (côté ouest du ruisseau) permettrait la traversée de Francheleins de façon sécurisée sans emprunter la RD88 et créera une liaison douce entre les trois hameaux	5 m (11 839 m <sup>2</sup> )	COMMUNE
V5	Création d'un emplacement réservé pour l'élargissement de la RD88d	Pour des questions de sécurité et de flux automobile notamment, l'élargissement de cette voie sera nécessaire à terme	708 m <sup>2</sup> (largeur totale de la plateforme =10 m)	COMMUNE
V6	Rectification du virage à l'angle de la RD 75 et la RD 27		473 m <sup>2</sup>	DEPARTEMENT
V7	Voie de décélération sur la RD 933 au carrefour de la RD 27	Cet aménagement permettra d'augmenter la sécurité à ce carrefour	856 m <sup>2</sup>	DEPARTEMENT

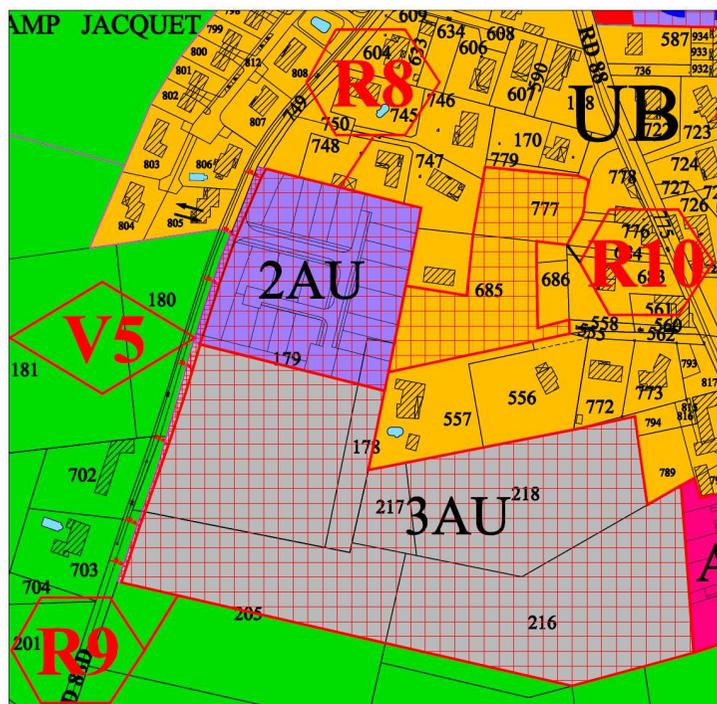
## EQUIPEMENTS PUBLICS

N°	DESIGNATION	JUSTIFICATION	SUPERFICIE	BENEFICIAIRE
R1	Extension du cimetière de Francheleins	Il est nécessaire d'agrandir le cimetière par manque de place	3 383 m <sup>2</sup>	COMMUNE
R2	Aménagement d'un parking pour le cimetière	Le stationnement est difficile dans ce secteur. Un parking à proximité immédiate de la chapelle et du cimetière permettra aux visiteurs de se garer	1 377 m <sup>2</sup>	COMMUNE
R3	Aménagement du carrefour et d'une place publique à l'entrée d'Amareins (à l'angle de la RD 27 et de la RD933)	L'aménagement d'une place et d'un carrefour permettra de retrouver une cohérence sur ce secteur	4 577 m <sup>2</sup>	COMMUNE ET DEPARTEMENT
R4	Logements sociaux - Article L.123-2b	La commune, dans le respect des prescriptions affichées dans le SCOT souhaite développer son parc de logement social à travers de logements collectifs situé au coeur de village	4 565 m <sup>2</sup>	COMMUNE
R5	Création d'un parking pour le cimetière de Francheleins	Après avoir décidé d'un ER pour l'extension future du cimetière, il semble nécessaire de prévoir un parking pour les visiteurs, afin d'assurer un accueil dans de bonnes conditions et surtout d'assurer la sécurité	1 201 m <sup>2</sup>	COMMUNE
R6	Création d'un square - aire de jeux	Cet emplacement réservé constituait autrefois l'espace vert du lotissement situé au-dessus, avant que la route ne les sépare. La population est désireuse d'avoir une aire de jeux sous la forme d'un square pour les enfants du quartier	660 m <sup>2</sup>	COMMUNE
R7	Aménagement d'un espace public	L'espace occupé par cet emplacement réservé est situé en face de la mairie. Un aménagement cohérent pourrait, dans le futur, permettre d'avoir un espace public de grande qualité en plein coeur du centre village de Francheleins	854 m <sup>2</sup>	COMMUNE

## LOGEMENT SOCIAL

N°	DESIGNATION	PROGRAMME	EMPRISE ESTIMEE
R8	Logements sociaux en zone 2 AU du centre	Il est demandé une part de 30% minimum de logements en locatif aidé, en logements groupés ou petits collectifs	9 601 m <sup>2</sup>
R9	Logements sociaux en zone 3 AU du centre	Il est demandé une part de 30% minimum de logements en locatif aidé, en logements groupés ou petits collectifs	3,53 hectares
R10	Logements sociaux en zone UB du centre	Il est demandé une part de 30% minimum de logements en locatif aidé	5 833 m <sup>2</sup>
R11	Logements sociaux en zone UC à Cesseins	Il est demandé une part de 30% minimum de logements en locatif aidé	2 144 m <sup>2</sup>
R12	Logements sociaux en zone UB à Cesseins	Il est demandé une part de 30% minimum de logements en locatif aidé	3 248 m <sup>2</sup>
R13	Logements sociaux en zone UB à Cesseins	Il est demandé une part de 30% minimum de logements en locatif aidé	7 599 m <sup>2</sup>

Localisation à Francheleins



Localisation à Cesseins

